

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Kiné NIAN (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)

Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-150

RAPPORTS D'ACTIVITE 2024

Le conseil communautaire est invité à adopter le rapport d'activité de la communauté de communes, qui se présente en un rapport principal complété par deux rapports annexes :

- Résidence autonomie Les Myosotis
- Service public de la Petite enfance

Le Président rappelle aux maires que ces rapports doivent être présentés lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-150)

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte

Le rapport annuel d'activité de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye pour l'année 2024 tel qu'annexé à la présente délibération,

Le rapport annuel d'activité de la résidence autonomie Les Myosotis pour l'année 2024 tel qu'annexé à la présente délibération,

Le rapport annuel d'activité du service public de la petite enfance pour l'année 2024 tel qu'annexé à la présente délibération,

DECIDE que ces rapports sont rendus public par mise en ligne sur le site Internet de la collectivité : www.cc-berryloirepuisaye.fr et mise à disposition d'une version papier consultable dans les locaux de la communauté de communes.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

- 9 OCT. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)

Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-151

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE
POUR LA GESTION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
DES DIGUES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS 2024-2028**

Une convention a été mise en place entre l'Etablissement public Loire et les 7 EPCI concernés par les digues domaniales afin de déléguer la gestion de ces ouvrages à la plateforme d'Orléans. La première année d'exécution de la convention ainsi que l'audit organisationnel mené en 2024-2025 ont mis en exergue les besoins d'évolution de la configuration de la plateforme et des coûts associés pour assurer un fonctionnement nominal efficace de la plateforme.

L'avenant proposé à l'approbation du conseil communautaire vise à mettre à niveau les coûts de fonctionnement prévisionnels de la plateforme tels qu'exposés lors des instances techniques et politiques tenues au cours de l'année 2025 ainsi qu'à préciser et compléter les modalités d'exécution de la convention en modifiant les articles 4, 6 et 7 de la convention et en ajoutant un article 10 relatif aux responsabilités.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-151)

Après intégration des modifications, la nouvelle répartition des coûts serait la suivante :

EPCI	Linéaire	Population totale EPCI	Répartition (1/3 linéaire; 2/3 population)	2025	2026	2027	2028
CC Berry Loire Puisaye	9.2%	4,00%	5,70%	78 618 €	80 190 €	81 794 €	83 430 €
CC Giennaises	4.9%	5.4%	5,20%	71 722 €	73 156 €	74 619 €	76 112 €
CC du Val de Sully	30.7%	5.4%	13,90%	191 717 €	195 552 €	199 463 €	203 452 €
CC des Loges	20.5%	9.5%	13,10%	180 683 €	184 297 €	187 983 €	191 743 €
Orléans Métropole	18.8%	63.9%	48,90%	674 458 €	687 948 €	701 707 €	715 741 €
CC des Terres du Val de Loire	13.0%	10.9%	11,60%	159 994 €	163 194 €	166 458 €	169 787 €
CC du Grand Chambord	2.9%	1.0%	1,60%	22 068 €	22 510 €	22 960 €	23 419 €
7 EPCI			100,00%	1 379 260 €	1 406 846 €	1 434 983 €	1 463 684 €

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2023-154 du 11 juillet 2023 validant la signature de la convention de délégation de gestion des digues de protection contre les inondations – fonctionnement de la plateforme d'Orléans 2024-2028 ;

VU l'avenant n°1 proposé ;

Considérant les besoins d'évolution de la configuration de la plateforme et des coûts associés pour assurer un fonctionnement nominal efficace de la plateforme

Considérant l'absence de ressources propres de l'Etablissement Public Loire et par conséquent, la nécessité d'affecter ces charges supplémentaires aux EPCI contributeurs ;

Après en avoir délibéré par 36 voix POUR et 1 vote CONTRE (Patrice GAGNEPAIN),

VALIDE la nouvelle répartition des coûts comme suit :

EPCI	Linéaire	Population totale EPCI	Répartition (1/3 linéaire; 2/3 population)	2025	2026	2027	2028
CC Berry Loire Puisaye	9.2%	4,00%	5,70%	78 618 €	80 190 €	81 794 €	83 430 €
CC Giennaises	4.9%	5.4%	5,20%	71 722 €	73 156 €	74 619 €	76 112 €
CC du Val de Sully	30.7%	5.4%	13,90%	191 717 €	195 552 €	199 463 €	203 452 €
CC des Loges	20.5%	9.5%	13,10%	180 683 €	184 297 €	187 983 €	191 743 €
Orléans Métropole	18.8%	63.9%	48,90%	674 458 €	687 948 €	701 707 €	715 741 €
CC des Terres du Val de Loire	13.0%	10.9%	11,60%	159 994 €	163 194 €	166 458 €	169 787 €
CC du Grand Chambord	2.9%	1.0%	1,60%	22 068 €	22 510 €	22 960 €	23 419 €
7 EPCI			100,00%	1 379 260 €	1 406 846 €	1 434 983 €	1 463 684 €

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET

- 9 OCT. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammari-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)

Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-154

PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUi DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE RELATIVE AU PROJET DE PARC PHOTOVOLTAIQUE A BONNY-SUR-LOIRE – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 29/01/2025 et par arrêté du Président en date du 24/02/2025, la Communauté de Commune Berry Loire Puisaye a prescrit le lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUi, en vue de permettre l'installation d'un projet photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bonny-sur-Loire, au lieu-dit « Champ Linot ».

Conformément aux articles R104-12 et R104-33 du code de l'urbanisme, lorsque l'évolution du PLUi n'est pas soumise de manière systématique à évaluation environnementale, la personne publique responsable réalise une auto-évaluation (procédure de cas par cas dite « ad hoc ») qui est transmise pour avis conforme à l'autorité environnementale. La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) dispose d'un délai de 2 mois afin d'émettre un avis favorable (confirmation de l'auto-évaluation réalisée par la collectivité) ou défavorable (soumission à une évaluation environnementale). En l'absence d'avis dans les délais, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) est réputé favorable. Dans le cas où l'avis de l'autorité environnementale est favorable, la personne publique responsable prend une décision relative à la réalisation ou non d'une évaluation environnementale.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-154)

L'auto-évaluation relative à la mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye pour permettre l'installation du projet photovoltaïque précité a permis de conclure que cette procédure n'est pas susceptible d'avoir une incidence significative sur l'environnement ni d'affecter significativement un site Natura 2000, et a donc conclu à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

La collectivité a saisi la MRAe en date du 25/06/2025.

Par courrier en date du 25/08/2025, la MRAe Centre-Val de Loire a informé la Communauté de Communes qu'elle ne s'est pas prononcée dans le délai de deux mois prévu à l'article L104-35 du code de l'urbanisme. Cet avis est donc réputé favorable à l'exposé mentionné au 2° de l'article R.104-34 et confirme l'analyse de la personne publique responsable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Il est proposé au conseil communautaire de décider de ne pas soumettre la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Berry Loire Puisaye à une évaluation environnementale.

Le Conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L104-1 et suivants, L153-36 et suivants, R104-12 et R104-33 et suivants ;

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 10/12/2019, modifié le 12/04/2022, mis à jour le 29/04/2022 et modifié le 28/05/2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2025-010 en date du 29/01/2025 engageant la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLUi de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye relative au projet de champ photovoltaïque ;

VU l'arrêté du Président n°2025-008 en date du 24/02/2025 prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi ;

VU le courrier de la MRAe Centre-Val de Loire en date du 25 août 2025 confirmant l'auto-évaluation réalisée et donc l'absence de nécessité de procéder à une évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU ;

VU le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

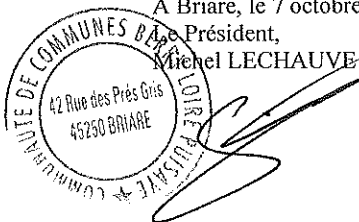
DECIDE de ne pas soumettre la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Berry Loire Puisaye à évaluation environnementale.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes de Berry Loire Puisaye, à la mairie de Bonny-sur-Loire durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 7 octobre 2025

Le Président,
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 9 OCT. 2025

Date de mise en ligne : - 9 OCT. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)

Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-155

AVIS SUR UN PROJET ENERGIES RENOUVELABLES

La communauté de communes est consultée dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V) du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire.

- dossier n° PC 045 120 25 B0001
- date de dépôt : 07 août 2025
- demandeur : SAS GSE CAPITAL, représentée par Monsieur SEDEFIAN Armen
- pour : parc photovoltaïque au sol comprenant 1 poste mixte de livraison et transformation (PDL), 1 poste de transformation (PTR), 1 poste de stockage, 2 citernes souples incendie de 60m3 et 1 clôture grillagée comportant 2 portails
- adresse terrain : Lieux-dits Maltournée et Grande Pièce, à Dammarie-en-Puisaye (45420)

Un avis du conseil communautaire, formalisé par une délibération, est requis dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande (demande du 28/08/2025 reçue par courrier le 01/09/2025). A défaut, l'avis sera réputé favorable.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-155)

Le Conseil communautaire,

VU la Loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU l'article L122-1 V du code de l'environnement ainsi que l'article R.423-9 du code de l'urbanisme portant obligation de consulter les collectivités territoriales intéressées ;

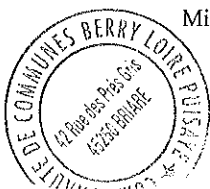
VU le code de l'énergie ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité (36 VOIX pour et 1 ABSTENTION : Michel LECHAUVE),

DONNE son avis favorable au projet de parc photovoltaïque de la SAS GSE CAPITAL à Dammarie-en-Puisaye.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

- 9 OCT. 2025

Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammari-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)

Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-156

CONSEIL D'EXPLOITATION OFFICE DE TOURISME – REMPLACEMENT
D'UN REPRESENTANT DES ELUS

Valérie VICHERAT rappelle que le conseil d'exploitation de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux est composé de 21 membres, 11 issus du conseil communautaire et 10 de la société civile, représentant les professionnels du tourisme. Suite à la démission de Valérie CAILLAUT de ses fonctions de conseillère municipale et par conséquent de conseillère communautaire, et conformément aux statuts de la régie de l'office de tourisme, il revient au conseil communautaire de procéder à la désignation d'une nouvelle personne au sein du collège des élus.

Le Président demande s'il y a des candidats. Francine MOLINET se présente.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-156)

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1412-1 et L. 22221-1, R. 2221-1 et suivants,

VU la délibération n° 2018-058 du 12 juin 2018 décidant la création d'une régie à seule autonomie financière pour la gestion de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux, adoptant les statuts et fixant la composition du conseil d'exploitation ;

VU les statuts de la régie à seule autonomie financière,

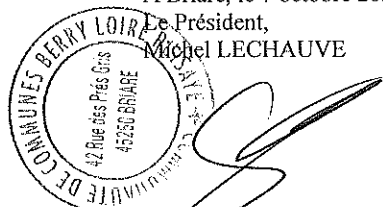
VU la délibération n°2018-100 du 11 juillet 2018 élisant les membres au sein du collège « élus » du conseil d'exploitation de l'office de tourisme Terres de Loire et canaux ;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Valérie CAILLAUT ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Francine MOLINET au sein du collège « élus » du conseil d'exploitation de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux, lequel se trouve désormais composé des personnes suivantes : Sylvie BLOUET, Alain CHARMETANT, Céline DESCHAMPS, Nathalie DONY, Dominique GEOFFRENET, Dominique GIRAULT, Catherine LETONNELIER, Michel LECHAUVE, Francine MOLINET, Véronique POULAIN, Valérie VICHERAT.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025



Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET

- 9 OCT. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)
Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-157

CONVENTION RELATIVE A LA SIGNALISATION D'ANIMATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE SUR L'AUTOROUTE A77

Par délibération du 15 avril 2025, le conseil communautaire a approuvé la participation financière de la CCBLP au projet d'installation de deux panneaux d'animation culturelle et touristique le long de l'autoroute A77 porté par APRR et Tourisme Loiret. Le financement à la charge de la CCBLP s'élèvera à 19 200 € TTC pour les deux panneaux et sera apporté grâce au produit de la taxe de séjour.

Une convention est proposée par APRR et Tourisme Loiret afin de préciser les engagements des parties et les visuels retenus pour les panneaux.

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2022-178 du 27 septembre 2022 validant le cadre d'intervention pour l'affectation du produit de la taxe de séjour ;

VU le projet de convention relative à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A77 entre la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, Tourisme Loiret et la société APRR, annexé à la présente délibération ;

.../...

(suite de la délibération n° 2025-157)

Après en avoir délibéré par :

- 26 voix POUR,
- 10 voix CONTRE (Pierre-François BOUGUET porteur du pouvoir de Laurent LHOSTE, Catherine BOURGOIN porteuse du pouvoir de Catherine LETONNELIER, Annie FORTIN, Gérard Galfano, Daniel GAUGUE, Dominique GIRAULT, Vincent GITTON, Edwige SIGNORET),
- 1 ABSTENTION (Alexandre BRAGUE),

APPROUVE la convention avec APRR et Tourisme Loiret,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer,

DECIDE de financer ce projet grâce au produit de la taxe de séjour et impute les dépenses correspondantes au budget principal, en section d'investissement.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET



Date de transmission au contrôle de légalité : - 9 OCT. 2025
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammari-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)
Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-158

EXONERATIONS DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
(TEOM) POUR 2026

Les dispositions de l'article 1521-III.1 du Code Général des Impôts permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-158)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et le local commercial suivants :

- SARL DPV DISTRIBUTION - CARREFOUR MARKET - Route d'Ousson - 45250 BRIARE
- LIDL – Avenue Yver Bapterosses – 45250 BRIARE
- JOLIES CERAMIQUES AU KAOLIN (EMAUX DE BRIARE / EMAUX ET MOSAIQUES) – Boulevard Loreau – 45250 BRIARE
- SAS CHAMPADIS (SUPER U) – ZI de la Champagne – 45420 BONNY-SUR-LOIRE
- SAS MAZAGRAN SCI ROGER (enseigne « Bi1 » anciennement ATAC) – 56 Faubourg de la Villeneuve – 45420 BONNY-sur-LOIRE
- CHAUSSON MATERIAUX (RESEAU PRO BRIARE) – Gare de Châtillon – 45250 BRIARE
- SARL VAN DORP – Les Sainjoncs - 45420 BONNY-sur-LOIRE
- SCI EMK (Ets Roy) – 72 et 74 route de Beaulieu – 45360 CHATILLON-SUR-LOIRE
- SCI EMK (Ets Roy) – ZA de Champtoux (parcelle cadastrée ZM265) – 45360 CHATILLON-SUR-LOIRE
- FONCIERE BERT INVEST – ZA Terres du Marchais Barnault, Lieu-dit La Pinade 45250 BRIARE (2 locataires : BERT45 et HUTCHINSON)
- LOISIMMO (VATAN) – 45420 BONNY-sur-LOIRE
- TECSA BRIARE, enseigne « CHENE DECOR » - 13 rue de l'Industrie – 45250 BRIARE
- Asso. Hôpital privé Saint Jean, association Bapterosses – 31 boulevard Loreau – 45250 BRIARE

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2026 comme la réglementation le prévoit.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

- 9 OCT. 2025

Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)
Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-159

CONVENTION D'ENGAGEMENT PARTENARIAL DE QUALITE
COMPTABLE AVEC LA DGFIP

Différents échanges ont eu lieu entre le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP et les services de la communauté de communes en vue de la présentation d'un rapport sur la qualité comptable, préalable à la signature d'une convention d'engagement partenarial.

La CCBLP a actuellement un indice de pilotage comptable de 89 % pour l'exercice 2024 (précédemment 81 %). L'engagement partenarial vise à la poursuite de la progression de cet indice et pourra prévoir des axes d'amélioration proposés dans la conclusion de la synthèse, à savoir :

1. Faciliter le travail de l'ordonnateur, en développant et en enrichissant les échanges,
2. Améliorer la concordance du solde des comptes d'immobilisation entre l'ordonnateur et le comptable,
3. Améliorer l'efficacité des procédures,
4. Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-159)

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57 ;

VU le projet de convention d'engagement partenarial de qualité comptable avec la DGFIP ;

Considérant la volonté de poursuivre la progression de l'indice de pilotage comptable en prévoyant des axes d'amélioration ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'établissement d'une convention d'engagement partenarial avec la DGFIP et autorise le Président à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 9 OCT. 2025
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)
Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-160

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE AVEC LA VILLE DE BRIARE POUR LA MICRO-FOLIE

Sur avis favorable du comité social territorial réuni le 16 septembre 2025

L'ouverture d'une Micro-folie a eu lieu le 17 septembre au château de Trousse Barrière. Il s'agit d'un projet piloté conjointement par la communauté de communes et la ville de Briare engagées ensemble dans le programme « Petite ville de demain ».

Le conseil communautaire a validé le principe de co-financer le poste de médiateur culturel à hauteur de 75 %. La ville de Briare a procédé au recrutement de ce médiateur qui a pris ses fonctions le 15 juillet.

Le comité social territorial a validé le projet de convention de mise à disposition en précisant toutefois que la durée de la convention, qui était de trois ans dans le projet initial, et supprimée dans la version corrigée par la mairie de Briare, devait être mentionnée.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-160)

Le conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye notamment en matière culturel ;

VU la délibération n°2024-155 du 25 juin 2024 validant le financement par la Communauté de communes Berry Loire Puisaye du poste de médiateur culturel attaché à la Micro-Folie Berry Loire Puisaye, à hauteur de 75%

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération et autorise le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

- 9 OCT. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)
Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-161

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire est invité à valider la décision modificative n° 1 au budget annexe de la Petite enfance afin de prévoir les crédits suivants :

En fonctionnement :

- Crédits pour les honoraires du notaire chargé de la rédaction du bail emphytéotique du pôle petite enfance ainsi que diverses fournitures,
- Crédits pour certaines charges de personnel (cotisations, assurances, remboursements vers d'autres budgets suite à des mises à disposition),
- L'équilibre se fait par des recettes supplémentaires (remboursements de l'assurance statutaire, etc.)

En investissement :

- Des écritures de reprises de subventions, crédits supplémentaires de FCTVA et en dépenses des crédits supplémentaires pour l'équilibre.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-161)

Le conseil communautaire,

VU le budget annexe petite enfance adopté le 15 avril 2025,

VU la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60628 : Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	0.00 €	58.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636 : Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	0.00 €	612.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62268-4222 : Autres honoraires, conseils..	0.00 €	3 079.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	3 749.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6215 : Personnel affecté par la commune membre du GFP	0.00 €	2 279.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0.00 €	3 685.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6458-4222 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0.00 €	1 099.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	7 063.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 964.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 964.00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	564.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	564.00 €
R-755-4222 : Dédits et pénalités perçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 728.00 €
R-75888-4222 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	193.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 921.00 €
R-773-4222 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	363.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	363.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	10 812.00 €	0.00 €	10 812.00 €
INVESTISSEMENT				
D-13911-01 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0.00 €	564.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	564.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 843.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 843.00 €
D-21838-4222 : Autre matériel informatique	0.00 €	2 279.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 279.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 843.00 €	0.00 €	2 843.00 €
Total Général		13 655.00 €		13 655.00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET

- 9 OCT. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne : - 9 OCT. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)
Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)
Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-162

BUDGET ANNEXE GEMAPI – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire est invité à valider la décision modificative n° 2 au budget annexe de la GEMAPI afin de prévoir des crédits supplémentaires pour faire face à des dégrèvements de taxe GEMAPI, qui entraînent des atténuations de produits, ainsi que des crédits pour le programme d'actions de prévention des inondations (contribution à verser à l'établissement public Loire). Cette décision modificative s'équilibre par une diminution des crédits prévus pour de la communication sur les actions du contrat territorial des milieux aquatiques.

Le conseil communautaire,

VU le budget annexe GEMAPI adopté le 15 avril 2025,

VU la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

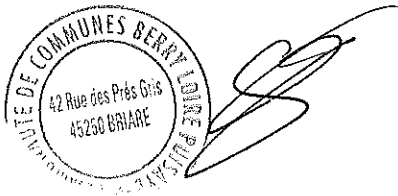
APPROUVE la décision modificative suivante :

.../...

(suite de la délibération n° 2025-162)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8236-76 : Catalogues et imprimés	3 615.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 615.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7391118-76 : Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	0.00 €	247.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	247.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65568-76 : Autres contributions	0.00 €	3 368.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	3 368.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 615.00 €	3 615.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET

A handwritten signature, likely of Sylvie Blouet, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

- 9 OCT. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Kiné NIAN (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)

Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-163

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS AVEC LA CAF –
AVENANT POUR LE FINANCEMENT DES POSTES DE CHARGES DE
COOPERATION CHARTE TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Le conseil communautaire est invité à approuver l'avenant à la convention avec la Caisse d'allocations familiales ayant pour effet de rehausser le financement des postes de chargés de coopération, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027.

En effet, les modalités de calcul de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire » ont évolué en fonction des directives nationales, le montant forfaitaire étant revalorisé à partir de 2025 à hauteur de 24 000 € par équivalent temps plein. Dans notre EPCI, cela représente 1,4 ETP.

Catherine BOURGOIN explique que le temps de travail est décomposé entre le poste de la responsable du service petite enfance pour 1 ETP et une partie du poste de travail de l'animateur du relais qui a des missions de chargé de coopération pour 0,4 ETP.

Michel LECHAUVE indique que la subvention totale est donc de 33 600 €.

.....

.../...

(suite de la délibération n° 2025-163)

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2023-225 du 28 novembre 2023 validant la signature de la Charte territoriale globale avec les familles ;

VU la convention d'objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire – chargé de coopération Charte territoriale globale » du 24 octobre 2023 ;

VU le projet d'avenant à cette convention présenté par la Caisse d'allocations familiales ayant pour effet de rehausser le financement des postes de chargés de coopération, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027 ;

Entendu les explications ci-dessus ;

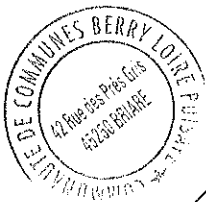
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Loiret pour le financement des postes de chargés de coopération

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET



Date de transmission au contrôle de légalité : - 9 OCT. 2025
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Kiné NIAN (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)

Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-164

ZONAGE FRANCE RURALITES REVITALISATION PLUS (FRR+) –
EXONERATIONS FISCALES TAXE SUR LES PROPRIETES BATIES

L'ensemble des communes de la CCBLP a été classé en zone « France Ruralités Revitalisation plus » dite « FRR+ ». L'un des principaux objectifs des zones France ruralités revitalisation ou FRR (ex-ZRR) est d'augmenter l'attractivité économique des communes rurales, en faisant bénéficier les entreprises qui s'y implantent d'exonérations fiscales et sociales. Le zonage « + » cible les communes rurales les plus vulnérables compte tenu de leur trajectoire sur plus de dix ans, en matière démographique, d'emploi et de ressources.

Le Président expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-164)

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté du 9 juillet 2025 constatant le classement des communes en Zones France Ruralités Revitalisation Plus ;

VU le code général des impôts et notamment son article 44 quindecies A ;

VU le code général des impôts et notamment son article 1383 K ;

Considérant la nécessité de développer le tissu économique sur le territoire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation « plus » mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts,

Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET



Date de transmission au contrôle de légalité : - 9 OCT. 2025
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALTANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)
Evelyne BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)

Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-165

ZONAGE FRANCE RURALITES REVITALISATION PLUS (FRR+) –
EXONERATIONS FISCALES COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

L'ensemble des communes de la CCBLP a été classé en zone « France Ruralités Revitalisation plus » dite « FRR+ ». L'un des principaux objectifs des zones France ruralités revitalisation ou FRR (ex-ZRR) est d'augmenter l'attractivité économique des communes rurales, en faisant bénéficier les entreprises qui s'y implantent d'exonérations fiscales et sociales. Le zonage « + » cible les communes rurales les plus vulnérables compte tenu de leur trajectoire sur plus de dix ans, en matière démographique, d'emploi et de ressources.

Le Président expose les dispositions de l'article 1466 G du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises applicable aux établissements créés, entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées au II de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et aux établissements créés ou faisant l'objet d'une extension, entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2029, dans les zones France ruralités revitalisation « plus » mentionnées au III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-165)

Le Conseil communautaire,

VU l'arrêté du 9 juillet 2025 constatant le classement des communes en Zones France Ruralités Revitalisation Plus ;

VU le code général des impôts et notamment son article 44 quindecies A ;

VU le code général des impôts et notamment son article 1466 G ;

Considérant la nécessité de développer le tissu économique sur le territoire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

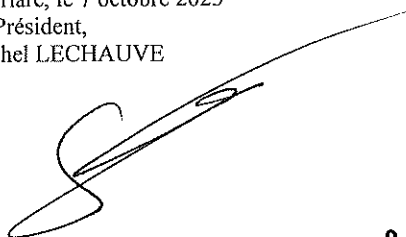
DECIDE

d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts,

Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE




Date de transmission au contrôle de légalité : - 9 OCT. 2025
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET



Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)

Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-166

TERRITOIRE D'INDUSTRIE «EST DU LOIRET» - CONVENTION
ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2025

Le dispositif « Territoire d'Industries » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires du Gâtinais montargois et du giennois. Il recouvre 7 EPCI :

- CA Montargoise et rives de Loing (AME)
- CC des 4 Vallées (CC4V)
- CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO)
- CC Canaux et Forêts en Gâtinais (CCFG)
- CC Giennoises (CDCG)
- CC Berry Loire Puisaye (CCBLP)
- CC Val de Sully (VDS)

Son déploiement a fait l'objet, respectivement en mars et avril 2021, de 2 recrutements, celui d'une chargée de mission Développement Economique et celui d'une chargée GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Le poste de développement économique bénéficie d'un financement par le FNADT à hauteur de 40 000 € par an. Son animation et son déploiement a fait l'objet d'une reconduction du poste de chargée de Développement Economique mission T.I pour 2024 (et 2025) avec un à reste à charge de 25 000 € pour 2024.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2025-166)

La clef de répartition des coûts a été adoptée de la façon suivante :

- EPCI du territoire du PETR Gâtinais montargois : 66%
- Communauté des communes giennaises/Berry Loire Puisaye/Val de Sully : 34% (au prorata du nombre d'habitants)

Soit une participation à hauteur de 2 250 € pour la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

Le conseil communautaire,

VU la délibération n°2021-146 du 27 juillet 2021 validant l'intégration de la communauté de communes Berry Loire Puisaye au Territoire d'industrie porté par le PETR Gâtinais montargois et la communauté des communes Giennaises ;

VU la convention attributive d'une subvention en fonctionnement du programme « Territoires d'industrie – Est du Loiret » pour l'année 2025 annexée à la présente délibération ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention attributive d'une subvention en fonctionnement du programme « Territoires d'industrie – Est du Loiret » pour l'année 2025,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à la signer,

AUTORISE le paiement des participations à ce dispositif pour 2025 à hauteur de 2 250 €.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 7 octobre 2025

Le Président,

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Sylvie BLOUET



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 9 OCT. 2025

- 9 OCT. 2025

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	32
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 24 septembre 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 10 place de l'église, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 17 septembre 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Patrice GAGNEPAIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouer-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouer-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés :

Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Blandine LECHAUVE (Thou)

Evelyn BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Kiné NIANG (Briare) : pouvoir à Jacqueline LAURENT (Briare)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Dominique GEOFFRENET (La Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire)

Etaient absents : Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2025-167

FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE – SAM BIKE
CHATILLON-SUR-LOIRE

Sur avis de la commission Economie Finances du 18 septembre 2025

L'attribution d'une aide économique dans le cadre du fonds partenarial « économie de proximité » sera proposée au porteur de projet ci-dessous, suivant l'avis de la commission :

- SAM BIKE, entreprise de réparation de vélos sous forme itinérante (Châtillon-sur-Loire)

La commission est favorable à l'attribution d'une aide de 5000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, attribue une aide de 5 000 euros à la société SAM BIKE dans le cadre du fonds partenarial CAP Economie de Proximité.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1511-2, L.1611-4 et L.4221-1 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

.../...

(suite de la délibération n° 2025-167)

VU le règlement (UE) n°1407/2013 modifié du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé par le règlement (UE) n° 2020/972 du 2/7/2020 ;

VU la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°22.04.08 des 9 et 10/11/2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023-071 du 21 mars 2023 adoptant le règlement du dispositif CAP économie de proximité et la convention avec la région Centre-Val de Loire ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023-107 du 11 avril 2023 fixant les priorités territoriales du fonds partenarial économie de proximité ;

VU le dossier déposé sur la plateforme régionale,

Sur avis favorable de la commission économie finances réunie le 18 septembre 2025,

Considérant que ce dossier relève du dispositif CAP économie de proximité, financement intercommunal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE la subvention suivante :

5 000 € à l'entreprise individuelle « Sam Bike » gérée par Stéphane MIGNON (Châtillon-sur-Loire) au titre du dispositif CAP économie de proximité par délégation de la région Centre-Val de Loire (financements provenant de l'intercommunalité) pour le développement de son activité itinérante de réparation de vélos, afin de lui permettre de financer le camion ainsi que le flocage du camion, pour un investissement de 20 690 € HT

INSCRIT les crédits correspondants au budget de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, chapitre 204 ;

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer avec le demandeur une convention précisant les engagements des parties et les modalités de versement des subventions.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 7 octobre 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET



- 9 OCT. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne : - 9 OCT. 2025